Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 59 (1930)

Heft: 1

Artikel: Le goût de l'instruction et son prix depuis trois siècles : l'école primaire

Autor: Bondallaz, Antonin

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1040844

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le goût de l'instruction et son prix depuis trois siècles

L'ÉCOLE PRIMAIRE

Sous ce titre suggestif, la Revue des Deux Mondes du 15 août dernier publie un article documentaire des plus intéressants dû à la plume d'un écrivain français bien connu, le vicomte Georges d'Avenel, et ayant trait aux nombreuses vicissitudes par lesquelles a passé l'école primaire en France.

L'auteur pose d'abord en principe qu'un peuple s'instruit quand il le veut, ni plus tôt, ni plus tard, et il apprend ce qu'il veut savoir, ni plus, ni moins. Ce n'est pas, dit-il, l'instruction qui agit sur l'opinion et les mœurs ; c'est, au contraire, l'opinion, ce sont les idées et les mœurs qui influent sur le genre, la nature, le degré, les matières de l'instruction. Ce n'est que depuis cent ans que l'instruction a commencé à tenir une place nécessaire dans le domaine politique, parce que le goût d'apprendre se généralisant dans la nation, les gouvernements successifs tinrent à s'emparer de l'école, estimant que « qui tient l'école tient l'avenir ». M. Georges d'Avenel estime que cette dernière affirmation était, pour l'époque, une erreur manifeste. Il le prouve en jetant un coup d'œil sur les fluctuations du passé. Ainsi, les Universités du XVIme siècle avaient instruit les générations bourgeoises qui accueillirent si bien les premiers Jésuites. Ceux-ci avaient élevé les intellectuels du XVIIIme siècle qui les firent chasser sous Louis XV. Les congréganistes de la Restauration avaient élevé les électeurs qui, sous la monarchie de Juillet, maintinrent contre le clergé le monopole universitaire; tandis que des Universités plutôt voltairiennes de Louis-Philippe, sortit l'Assemblée nationale de 1849 qui vota la loi Falloux et la liberté de l'enseignement. Sous le second empire, les lycées impériaux, les Jésuites et autres Ordres enseignants, où le catéchisme était universellement et obligatoirement enseigné, avaient élevé les électeurs et les députés qui ont établi, dès 1880, la laïcité de l'école. Chaque régime politique ayant été contredit et désavoué par les générations qu'il avait cru former dans ses écoles, on peut dire que les Français ont changé d'écoles et de programmes quand ils ont changé de « goût », et cela cinq ou six fois depuis quelques siècles.

Ce qu'était l'école primaire, il y a une centaine d'années, en 1833, au moment de mettre à exécution la loi qui instituait les « centimes » obligatoires dans le budget communal pour le payement de l'instituteur, une enquête serrée prescrite dans toute la France par M. Guizot, alors ministre de l'Instruction publique, va nous le révéler. Les détails curieux donnés ici par M. Georges d'Avenel nous paraissent à peine croyables; en tout cas, ils concrétisent bien la déplorable mentalité de l'époque.

Parlons des maîtres d'abord. Peu sont capables; ils n'ont ni brevet, ni autorisation d'enseigner. Le métier est loin de nourrir son homme; il faut en exercer plusieurs autres pour pouvoir vivre tant bien que mal. Dans le département de l'Aube, les instituteurs sont tous charrons, tisserands, bonnetiers, tonneliers, couvreurs, etc.; aussi l'école est-elle le moindre de leurs soucis. Ailleurs ils sont barbiers, forgerons, menuisiers, voire même aubergistes. De par son contrat d'engagement, l'un est tenu de sonner les cloches pendant les orages, de remplir l'office de sacristain, de chantre, de secrétaire gratuit chez M. le maire et de domestique de M. le curé. Mais comme tous ces métiers réunis ne suffisent

encore pas à vivre décemment, le pauvre magister doit aller prendre ses repas, tantôt dans une maison, tantôt dans une autre. A l'époque des vendanges, il va mendier de porte en porte quelques litres de vin ; ou bien poussant sa brouette, il recueille, ici du beurre et des œufs, là de l'orge ou des pois. Il est sans doute bien à souhaiter, disait-on, que les instituteurs ne s'occupent que de l'instruction; et ce souhait deviendrait praticable si chaque commune était assez forte pour fournir, par la réunion du traitement de 200 fr. par an et de la rétribution mensuelle, un moyen d'existence au maître d'école... Dans certaines communes des pays pauvres, les centimes votés ou imposés d'office à cet effet ne rendent que 10, 7 et même 4 fr., tant les écoles sont peu fréquentées. De plus, dans bon nombre de communes, le conseil municipal, composés d'hommes peu aisés, ne verrait pas sans jalousie l'instituteur jouir d'une médiocre aisance. En somme, c'est la parfaite indifférence des parents qui s'oppose au peuplement de l'école. En beaucoup d'endroits, les instituteurs sont obligés d'aller chercher eux-mêmes les enfants et de les enseigner gratis, pour gagner le misérable traitement fixe qui leur est assigné. Du reste, la classe ne dure que de la Toussaint à Pâques. Même la gratuité de l'école et des manuels classiques n'attire personne. Dans le Gers, plusieurs parents déclarent que quand on les paierait, ils n'enverraient pas leurs enfants à l'école, tellement ils ont besoin d'eux pour les faire travailler.

Et les locaux scolaires? Avec l'absence de goût qu'elles manifestent pour l'instruction, il n'est pas surprenant que les populations rurales d'il y a cent ans n'aient fait aucun effort pour loger convenablement maîtres et élèves. La classe se fait dans des locaux de fortune : cuisine, atelier, fournil, boutique, cave, chambre obscure où l'on grimpe par une échelle, taudis où les pieds enfoncent dans la saison des boues. Parfois le jour est si faible dans la pièce où cohabitent, avec les élèves, le maître, sa famille et quelquefois le pourceau du ménage, qu'on ne peut y tailler une plume. Ailleurs l'instituteur se sert d'une énorme bûche pour soutenir le plafond, de peur de le voir s'écrouler. Heureuses les communes où l'école se fait dans l'église, voire sous le clocher! Des tables, des bancs, ce sont luxes inconnus dans nombre d'écoles où les enfants sont assis par terre, où le maître doit rester debout et où, pour faire de la place, on est obligé d'ôter le poêle après que la salle a été chauffée.

Les enfants ne viennent donc en classe que pendant les mois d'hiver; mais encore faut-il pour cela que les chemins soient praticables. Or, en 1833, les chemins vicinaux sont encore presque inconnus; les habitants des hameaux gagnent comme ils peuvent, sur des pistes boueuses et accidentées, coupées d'ornières et de fondrières, la grande route qui date à peine d'un siècle. Les plus petites dépenses effraient les communes et les parents. Comme manuel de lecture, on se sert du livre la Civilité puérile et honnête qui traite « de la couleur que doit avoir une perruque » et de la manière de « nourrir les cheveux avec de la poudre ». S'agit-il de « l'écriture de main », le manuscrit choisi est, presque toujours, le contrat de mariage du père ou du grand-père. Dans le Midi, les instituteurs n'enseignent qu'en patois; en français, ils ne se feraient pas comprendre. On trouverait difficilement dans tout l'arrondissement de Montpellier, dit un rapport du temps, un élève qui sût lire un nombre de trois chiffres. Dans une école du Nord, des enfants « interrogés sur le pays qu'ils habitaient, ont été étonnés d'apprendre qu'ils étaient Français ».

Tel était, il y a cent ans, l'état de l'enseignement populaire. Il faut savoir, toutefois, que personne n'était responsable de cette carence. L'opinion générale étant réfractaire à l'instruction, les efforts de l'autorité eussent été inutiles.

Du reste, les maires, chargés par la loi d'inspecter les écoles, savaient à peine lire, encore moins écrire et ne comprenaient pas même le français. Moyens de contrainte ou de persuasion, tout restait vain à l'égard des parents ou des enfants.

Cinquante années à peine s'écoulent que déjà la législation française décrète et organise, tant bien que mal, l'instruction gratuite et obligatoire. M. Georges d'Avenel cite pourtant que dès 1833, il existait une catégorie d'écoles primaires où la gratuité était générale et absolue : celles des Frères de la Doctrine chrétienne, instituées en 1681 par l'abbé de La Salle. Le principe de la gratuité fut également instauré par les Jésuites dans leurs collèges, dès le XVIme siècle, et cela, malgré l'opposition des municipalités. Chacun sait combien fut grand le succès des Frères des Ecoles chrétiennes, grâce à la supériorité de leur programme, à leurs réelles capacités pédagogiques au regard des maîtres laïques de l'époque. Ce serait une grosse erreur de croire que la Révolution française de 1789 ait fait faire de grands progrès à l'instruction primaire. La Constituante en proclama la nécessité théorique; la Convention « décréta », aussi platoniquement, l'organisation d'un enseignement national et fixa, sur le papier, des traitements dont jamais un centime ne fut payé à personne. De 1790 à 1830, monarchie, république, empire et monarchie se succèdent en France sans qu'aucun de ces gouvernements se soit occupé de l'école et de l'instituteur. Sous l'empire, le service de l'Instruction publique est inscrit au budget de l'Etat pour 4,250 fr. par année, pour atteindre 48,000 fr. de 1818 à 1829 et 100,000 fr. en 1830. L'instruction, qui n'était ni gratuite, ni obligatoire, était bien moins encore laïque. Libre en fait vis-à-vis de l'Etat, l'ancienne école dépendait étroitement de l'Eglise. L'opinion le voulait ainsi. L'instruction profane n'était qu'une bien modeste annexe de l'instruction religieuse, surtout en Alsace, où régnaient différents cultes.

En 1834, il fallut imposer d'office plus de 15,000 communes qui n'avaient rien voulu voter pour l'instruction populaire; en 1844, on dut encore en imposer près de 3,000 récalcitrantes. En 1867, il n'y avait plus que 658 communes dépourvues d'écoles. Un rapport de M. Duruy, ministre de l'Instruction publique sous Napoléon III, constate qu'en 1863, plus du cinquième des enfants ayant l'âge scolaire n'avaient pas encore paru à l'école et que sur 100 écoliers, 40 en sortaient ne sachant rien. A propos de la guerre de 1870-71, M. Georges d'Avenel ne manque pas de s'élever contre la singulière thèse de certains personnages politiques affirmant que si l'Allemagne avait été victorieuse, elle le devait à la supériorité de son enseignement. De fait, l'instruction n'est pas, par elle-même, génératrice de force morale et de vertu civique. Les soldats d'Austerlitz, de Wagram, de Magenta et de Solférino, faibles pourtant, autant qu'on peut le dire, en calcul, lecture ou composition française, ont su néanmoins trouver le chemin de la gloire.

Parmi les causes qui ont contribué à répandre peu à peu le goût de l'instruction, M. d'Avenel cite tout d'abord la révolution économique qui, par le développement inouï de toutes les sortes de productions, a transformé l'état matériel des classes laborieuses et créé une sorte d'enrichissement universel. La création de la richesse opérant au sein même de la masse, l'instruction, dans cette ambiance, devint pour elle un luxe désirable d'abord, puis un besoin accru encore par la diffusion énorme des livres à bon marché et la création des journaux à prix minime. Ainsi, le goût de l'instruction a suivi une marche parallèle au progrès de l'aisance et du bien-être.

Le « goût » de l'instruction religieuse paraît avoir suivi une marche inverse. Ici, M. Georges d'Avenel prétend que ce n'est pas l'école sans Dieu qui a déchris-

tianisé la France. C'est, au contraire, dit-il, parce que la majorité des électeurs de 1880 n'étaient pas chrétiens, ou, tout en l'étant au fond, n'avaient pas souci de défendre leur religion, qu'ils ont voté la laïcité sous une forme qui chassait Dieu de l'école. Electeurs et députés de 1880, tous sans exception, sortaient d'écoles et de collèges où ils avaient reçu ce qu'on estimait la meilleure instruction religieuse, c'est-à-dire, appris le catéchisme, partout obligatoire jusqu'alors. Ce n'était donc pas d'écoles sans Dieu que sortait la génération d'adultes qui institua et confirma par ses votes la laïcité. A l'appui de sa thèse, M. d'Avenel cite le cas récent de l'Alsace-Lorraine, où une population déterminée à faire prévaloir ses droits en matière d'instruction religieuse, a catégoriquement refusé d'appliquer dans les écoles publiques de trois départements français une loi en vigueur dans les quatre-vingt-six autres. Si l'école laïque, passionnément attaquée et défendue, a été confirmée par les votes périodiques des électeurs depuis un demi-siècle, ce n'est pas tant par hostilité systématique envers la religion que par indifférence de la masse. Or, ces indifférents forment aujourd'hui la majorité de la nation.

Telle est, en substance, la remarquable étude documentaire à laquelle s'est livré le correspondant de la Revue des Deux Mondes, étude d'autant plus intéressante pour nous que les nombreuses vicissitudes rencontrées par le développement de l'instruction populaire en France ont été, à peu de chose près, les mêmes dans la plupart des cantons suisses, nonobstant moins de versatilité dans les opinions et plus de stabilité dans les institutions politiques.

Pour terminer, M. Georges d'Avenel émet diverses considérations sur l'avenir de l'école en France. Il déplore, entre autres, le fait que les maîtres primaires ne fassent pas partie du corps universitaire; ainsi, dit-il, ils échapperaient à l'emprise néfaste qu'exerce sur eux la politique. Pour ce qui est de rendre à la majorité des Français la foi qu'ils ont perdue, M. d'Avenel, qui ne désespère pas du salut de son pays, compte fermement sur l'admirable clergé de France. Celui-ci, certes, ne faillira pas à sa mission; mais son action, si fructueuse soitelle, ne sortira pleinement ses effets que le jour où elle ne se heurtera plus à l'hostilité systématique du corps enseignant. Quant au remède préconisé pour ramener les instituteurs français à une meilleure compréhension de leur tâche d'éducateurs de la jeunesse, il ne nous apparaît que comme un palliatif, car on sait trop ce que vaut, au point de vue religieux, l'esprit des Universités de l'Etat. Si les instituteurs, même les plus férus de laïcité, se ralliaient franchement à la politique du gouvernement, leur action, dans ce domaine, ne serait au moins pas antinationale, antifamiliale. Or, comment augurer favorablement de l'avenir d'un pays où une notable portion des éducateurs, tant de l'enseignement primaire que de l'enseignement secondaire, sont imbus d'idées pédagogiques détestables, frisant le bolchévisme, voire même l'anarchisme? Tant que les instituteurs français seront formés dans des Ecoles normales où l'on pratique le laïcisme à outrance, d'où toute notion de morale basée sur la religion est impitoyablement bannie, le mal restera sans remède et l'Etat français n'aura que les instituteurs qu'il mérite. ANTONIN BONDALLAZ.

Pour vaincre, il ne faut pas pactiser avec l'adversaire. Quand on pactise avec un adversaire dans l'espoir de se servir de lui, c'est toujours lui qui se sert de vous. Si c'est par peur et pour éviter des coups, on en arrive à lui ouvrir les rangs, ce qui est pis que tout.

Louis Marin.